



**Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie
Scrutin du 13 mars 2025**

**Notice relative à la constitution et à l'affichage
des listes électorales pour les collèges 2 à 5e**

Le scrutin pour l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie se déroulera de **9 heures 15 à 11 heures 15, le jeudi 13 mars 2025** dans les locaux du Centre de Ressources, d'Expertises et de Performances Sportives (CREPS) - Espace Lavergne - 1 avenue Marc Pèlerin (anciennement avenue Edouard Belin) - Entrée n° 1 – 31 400 TOULOUSE.

Le vote a lieu à l'urne uniquement. Les procurations et le vote par correspondance sont exclus.

Sont **électeurs** et éligibles à ce scrutin tous les membres élus des collèges 2 à 5e dans les 13 chambres départementales d'agriculture que compte la région Occitanie, chacun pour le collège dans lequel il a été élu. Pour mémoire, pour le collège 1, l'élection pour la chambre régionale a eu lieu en même temps que pour les chambres départementales.

Nombre de sièges à pourvoir pour chacun des collèges et nombre d'électeurs théoriques

- 2 – Propriétaires et usufruitiers : 2 sièges – 13 électeurs ;
- 3a – Salariés de la production : 4 sièges – 39 électeurs ;
- 3b – Salariés des groupements professionnels agricoles : 4 sièges – 39 électeurs ;
- 4 – Anciens exploitants : 2 sièges – 13 électeurs ;
- 5a – Sociétés coopératives de production : 1 siège – 13 électeurs ;
- 5b – Autres sociétés coopératives : 4 sièges – 39 électeurs ;
- 5c – Caisses de crédit agricole : 2 sièges – 13 électeurs ;
- 5d – Assurances mutuelles agricoles : 2 sièges – 13 électeurs ;
- 5e – Organisations syndicales à vocation générale : 2 sièges – 13 électeurs.

Les listes électorales pour l'élection des membres des collèges 2 à 5e, précisés ci-dessus, sont affichées à la préfecture de région, préfecture de la Haute-Garonne et à la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie.

Elles sont consultables :

- à l'accueil de la préfecture, 1 place Saint-Étienne à Toulouse, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30,
- à la chambre régionale d'agriculture, 24 chemin de Borde Rouge à Castanet-Tolosan, aux heures d'ouverture.

Les réclamations éventuelles sont à formuler auprès du service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la DRAAF Occitanie :

DRAAF Occitanie, Service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire
697 avenue Etienne MEHUL CA Croix d'Argent
CS 90077 – 34078 Montpellier Cedex 3